

**AVENANT**  
**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**  
entre la Ville d'Angoulême et l'Ifrée  
pour accompagner l'élaboration du système d'évaluation du programme  
*Tous acteurs du Développement durable*

Entre  
d'une part,  
la ville d'Angoulême,  
Place de l'Hôtel de ville - 16000 Angoulême,  
ci-après dénommée Angoulême,  
représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT,

Et,  
d'autre part,  
l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement,  
ci-après dénommé l'Ifrée,  
405, route de Prissé la Charrière – 79360 Villiers-en-Bois,  
représenté par son Président, Monsieur Jacques TAPIN.

**OBJET :**

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'une mission d'élaboration - de façon participative - du dispositif d'évaluation du programme *Tous acteurs du développement durable*, mission complémentaire à celles programmées dans la convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et l'Ifrée, durant l'année 2017.

L'article 3 – Description de la démarche d'intervention de l'Ifrée est ainsi modifiée :

**3.2 APPUI A L'ANIMATION DU VOLET EXTERNE DU PROGRAMME TOUS ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**3.2.4 Accompagnement à l'élaboration du dispositif d'évaluation**

La ville d'Angoulême souhaite investir pleinement le champ de l'évaluation. L'ambition est d'aller au-delà du suivi des actions pour débattre des chemins parcourus. Il s'agit donc bien de questionner la stratégie locale de développement durable et sa mise en œuvre. Cette démarche d'évaluation sera nécessairement participative. Il s'agit de mettre en application les principes essentiels de toute démarche de développement durable : transversalité et participation.

Résultat attendu : un dispositif d'évaluation partagé.

### Objectifs :

- ✓ Concevoir un dispositif d'aide à la décision publique et au pilotage de la stratégie de Développement durable,
- ✓ Intégrer les interrogations de différents groupes d'intérêts concernés par la stratégie *Tous acteurs du Développement durable*,
- ✓ Enrichir l'évaluation quantitative (indicateurs).

### Détails des interventions :

- ✓ 1<sup>ère</sup> étape : évaluation du niveau stratégique du programme *Tous acteurs du développement durable*. Il s'agira de co-construire les questions évaluatives et le mandat de l'évaluation. Cette étape sera l'occasion de questionner l'ossature du projet, la plus-value de l'action publique, les efforts de la ville pour encourager les initiatives citoyennes : **préparation, animation et suivi d'un temps de travail avec un comité technique composé de l'élu référent et des élus intervenant dans le plan d'action, du DGS et des directeurs.trices mobilisés par Tous acteurs du développement durable.**
- ✓ 2<sup>nde</sup> étape : réalisation d'un focus sur l'un des 10 thèmes du programme *Tous acteurs du développement durable* : celui de la « Biodiver'cité », en s'appuyant sur le groupe de travail existant. L'objectif étant d'expérimenter avec eux la construction du dispositif d'évaluation et d'en dégager des enseignements permettant de décliner cette méthodologie avec les autres thèmes du programme *Tous acteurs du développement durable* : **préparation, animation et suivi de 2 réunions avec ce groupe** (rédaction d'une méthodologie de co-construction des questions évaluatives, des critères et indicateurs d'évaluation quel que soit le thème traité).
- ✓ 3<sup>ème</sup> étape : réalisation d'un second **focus sur le volet interne**. Le groupe des Référents développement durable mis en place en 2012 a accueilli de nouveaux membres. Ensemble, ils poursuivent leurs actions. Ils seront donc sollicités pour contribuer à l'élaboration du dispositif d'évaluation du programme *Tous acteurs du développement durable* : **préparation, animation et suivi d'une réunion.**

### Calendrier prévisionnel :

- Septembre
  - o Préparation, animation et suivi d'une régulation avec la Mission Développement durable
- Octobre
  - o Préparation, animation et suivi d'une séance de travail avec le comité technique
  - o Préparation, animation et suivi d'une 1<sup>ère</sup> réunion avec le groupe de travail biodiver'cité
- Novembre
  - o Préparation, animation et suivi d'une 2<sup>ème</sup> réunion avec le groupe de travail biodiver'cité
  - o Préparation, animation et suivi d'une réunion avec les référents développement durable de la collectivité
- Décembre:
  - o Formalisation du dispositif d'évaluation du programme *Tous acteurs du développement durable*
  - o Préparation, animation et suivi d'une réunion de régulation avec la mission Développement durable
  - o Préparation, animation et suivi d'une réunion de mise en discussion et validation du dispositif avec le comité technique

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : comité technique, groupe Biodiver'cité, groupes des référents développement durable de la collectivité, Mission Développement durable et Ifrée.

### L'article 6 - Modalités financières est ainsi complété :

Le coût global de cette démarche est de 5 000 €.

Ce coût s'entend net de taxes, l'Ifrée n'étant pas assujetti à la TVA.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions de service public du programme d'actions 2017 de l'Ifrée, bénéficiant notamment de financements publics. C'est pourquoi, le montant restant à acquitter par la ville d'Angoulême pour la réalisation de cette démarche, telle que décrite ci-dessus s'élèvera à la somme de 3 750 € (trois mille euros).

Tous les autres termes de cet article et de la convention restent inchangés.

Etabli en deux exemplaires à Angoulême, le

Pour la ville d'Angoulême :

Xavier Bonnefont

Maire

Pour l'Ifrée :

Jacques TAPIN

Président